



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale académique  
de l'enseignement supérieur**

**Direction de l'appui aux établissements**

92, rue de Marseille  
BP 72227  
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n° 2026-047 du 18 mars 2026 portant  
approbation des délibérations adoptées par le conseil  
d'administration du centre régional des œuvres  
universitaires et scolaires de Lyon du 17 mars 2026

**La Rectrice de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Rectrice de l'académie de Lyon,  
Chancelière des universités**

Vu l'article R822-21 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 176, 177 et 213 ;

Vu le décret n°2016 -1042 du 29 juillet relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu les délibérations du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon du 17 mars 2026 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Les délibérations adoptées par le conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon du 17 mars 2026, à l'exception de celle relative au compte financier, sont approuvées et exécutoires au lendemain de la publication du présent arrêté.

**Article 2 :**

Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires de Lyon.

Fait à Lyon, le 18 mars 2026

**Pour la rectrice de région académique  
et par délégation :  
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation**

**Mohammed BENLAHSEN**

